



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements privés

Question écrite n° 118419

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la baisse tarifaire indûment appliquée au 1er août 2006 à l'égard des cliniques privées, mettant ainsi en péril leur équilibre financier. La fédération de l'hospitalisation rappelle que les mesures de baisse tarifaire à l'encontre des établissements privés représentent - 8 % en cumul depuis début 2006, et, que, parallèlement, il a été alloué aux hôpitaux publics les 115 M dont l'attribution avait été « gelée » en août dernier pour prévenir un éventuel dépassement des dépenses hospitalières dans le cadre de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie. Il ne peut y avoir une telle discrimination entre les établissements de santé, qui, tous, participent aux soins de la population française. En conséquence, il lui demande son sentiment sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118419

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1503